

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

20 JANVIER 2022
19H30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 20 janvier 2022, de manière virtuelle.

Présents: Maire: M Beny Masella
Conseillères: Mme Lauren Small-Pennefather Siège 1
Mme Elizabeth Ulin Siège 2
Mme Colleen Feeney Siège 3
Mme Maria Torres Siège 4

Aussi présents: Me Raffaella Di Stasio, Directrice générale
Me Claude Gilbert, Greffier
Mme Valentina, Todoran, Trésorière
Mme Elisabeth Roy, Responsable des communications

Le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

NOTE Cette séance du Conseil fut tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 2, dernier paragraphe).

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20220120-001(2)

M. le Maire déclara la séance ouverte à 19h38.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la seconde séance spéciale du 20 janvier 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20220120-002(2)

3. Adoption du règlement n° 2022-001 – Règlement sur les taxes de la ville de Montréal-Ouest pour l'exercice financier 2022

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2021-001, intitulé « Règlement sur les taxes de la ville de Montréal-Ouest pour l'exercice financier 2022 », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20220120-003(2)

4. Période de questions du public

Le Maire annonça le début de la période de questions du public à 19h40.

En raison des circonstances, les résidents étaient invités à poser leurs questions touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance par internet.

5. Levée de la séance

À 19h41, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20220120-004(2)

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20220120(2)*